

DECRET N°79-174 du 23 Juillet 1979

Portant Approbation des Comptes Prévision-
nels pour l'Exercice 1979-1980 de la Société
Nationale pour l'Industrie des Corps Gras
(SONICOG).--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT , CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fon-
damentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-20 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le
décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouver-
nement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat
et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une Participation
et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret n° 75-21 du 17 septembre 1975 portant approbation des statuts de la
Société Nationale des Huileries du Dahomey (S.N.A.H.D.A.) ;
- VU l'ordonnance N° 72-6 du 26 Janvier 1976 portant dénomination des Sociétés d'E-
tat et d'Economie Mixte, des Etablissements Publics à caractère industriel,
Commercial Social ou administratif et autres institutions de l'Etat ;
- VU le décret n° 77-22 du 24 septembre 1977 portant nomination des membres du Con-
seil d'Administration de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras
(SONICOG) ;
- VU les délibérations du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour
l'Industrie des Corps Gras (S.O.N.I.CO.G.) en sa séance du 8 Juin 1979 ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 Juillet 1979 ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels pour l'exercice 1979-1980
de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (S.O.N.I.CO.G.) ;

.. /...

ARTICLE 2. Le Présent décret sera enregistré et Publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mamadou KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat,

Le Ministre des Finances,

Barthélemy OHOUENS

Isidore ANOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 1 - MIA 5 - MINCOG 15 - MF 4 Autres
Ministères 13 - SCG 4 SFD 2 - DFI-DAJL-INSAL 5 - IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chang. 3 - DB-DCF-Solde 6 - Trésor 4 - BCP 1 - JORPB 1